BNP Paribas Fortis Funding (LU) Switch to Bond Note 2022/2

FLASH INVEST
Octobre 2014

Document promotionnel

BNP PARIBAS FORTIS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée

- 8 ans
- Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance
- Profil conservateur à agressif
- Prime de remboursement potentielle ou coupons potentiels soumis au précompte mobilier

La **BNP Paribas Fortis Funding Switch to Bond Note 2022/2** (en abrégé BP2F Switch to Bond Note 2022/2) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✔ Maturité de 8 ans.
- ✔ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✔ Prime de remboursement éventuelle associée à l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30, composé des 30 actions distribuant les dividendes les plus élevés au sein de la zone euro, et égale à 100% de l'évolution positive de l'indice à l'échéance.
- ✔ Toutefois l'émetteur se réserve, chaque année, le droit de "switcher" vers une Note distribuant d'office 8 coupons fixes de 4% (brut). La probabilité que l'émetteur exerce ce droit est faible. S'il décidait de switcher, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30. Les dates de distribution effective des coupons variant en fonction de l'année du switch (voir tableau et explications en page 2), le rendement actuariel brut sera compris entre un minimum de 3,37% (switch opéré la 7ème année) et un maximum de 3,70% (switch opéré la 1ère année).

Malgré le redressement entamé en 2012, les **actions européennes à haut rendement du dividende** présentent encore un potentiel de croissance intéressant. D'une part, dans un contexte de taux toujours historiquement bas, leurs dividendes élevés continuent d'attirer les investisseurs en quête de rendement. D'autre part, l'économie de la zone euro commence à montrer des signes de reprise, ce qui devrait soutenir les bourses européennes.

La **BP2F Switch to Bond Note 2022/2** permet à l'investisseur prudent de viser le potentiel des actions européennes à haut rendement du dividende sans investir directement dans ces actions et sans en percevoir les dividendes, et d'une manière fort originale.

Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1er octobre à 9 h au 31 octobre 2014 à 16 h.
Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

- dans toute **agence BNP Paribas Fortis**
- auprès du **Service Clients au n° 02 433 41 31**
- via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

100% de la performance positive de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 à l'échéance...

À l'échéance, soit le 14 novembre 2022, la BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2022/2 donne droit[1]:
- **au remboursement à 100% du capital investi (hors frais)**, et
- à une **prime de remboursement** éventuelle associée à la performance de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 (Price).

La performance de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 correspondra à l'évolution observée entre sa valeur initiale et sa valeur finale. Si l'indice enregistre une performance nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.

Valeurs de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30
Valeur initiale: cours de clôture du 3 novembre 2014.
Valeur finale: moyenne des cours de clôture de l'indice relevés à 13 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2022.

L'indice EURO STOXX Select Dividend 30

Cet indice thématique offre une exposition aux performances boursières des 30 sociétés de la zone euro versant les dividendes les plus élevés au sein de leur pays, sans toutefois distribuer ces dividendes.

Pour intégrer l'indice, les actions doivent répondre à divers critères de sélection, dont les deux principaux sont
- un taux de croissance du dividende sur cinq ans non négatif, et
- la distribution d'au moins 4 dividendes annuels sur les 5 dernières années.

Les pondérations au sein de l'indice sont déterminées en fonction du rendement du dividende net et plafonnées à 15% par action.

Bon à savoir
L'indice EURO STOXX Select Dividend 30 étant de type "Price", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas sur son évolution. Sa performance sera donc moins bonne qu'un indice de type "Total Return" puisque, dans le cas de ce dernier, les dividendes sont systématiquement réinvestis dans l'indice. Vous trouverez la composition de l'indice et pourrez en suivre les performances sur le site www.stoxx.com/indices > Select Dividend indices.

Évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 sur les 5 dernières années

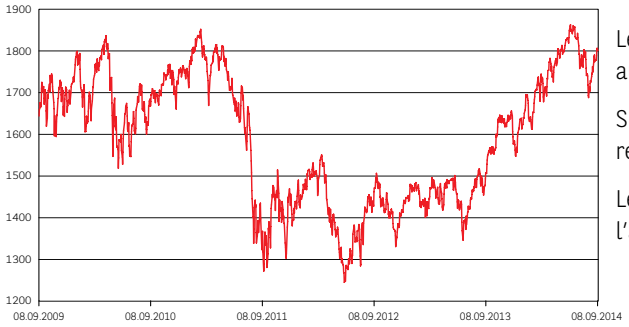

Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 8 septembre 2014.

Le 8 septembre 2014, l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 a clôturé au niveau de 1.800,62.

Sur la période du 8 septembre 2009 au 8 septembre 2014, il a affiché un rendement actuariel de 1,84%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

... ou 8 coupons fixes de 4% (brut)

La BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2022/2 ne donne cependant pas droit à cette prime de remboursement dans tous les cas. En effet, l'émetteur dispose chaque année du droit de convertir l'instrument en une Note qui distribuera d'office huit coupons fixes de 4% (brut). La probabilité que l'émetteur décide de procéder à un tel switch est faible. Elle augmente entre autres avec la hausse de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30.

Si l'émetteur décide d'exercer ce droit, la BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2022/2 donnera alors droit[1]:
- **au remboursement à 100% du capital investi (hors frais),** et
- au versement de **huit coupons de 4% (brut)**.

Chaque année, l'émetteur peut décider de procéder au switch à une date prédéfinie (voir tableau ci-contre).
Le coupon de 4% (brut) correspondant et les coupons antérieurs éventuels seront alors versés à la date de paiement correspondante.

Exemple
Supposons que l'émetteur décide de procéder à un switch au cours de la troisième année, soit le 30 octobre 2017. Dans ce cas, le coupon de cette année et les deux coupons antérieurs (2015 et 2016) seront versés le 13 novembre 2017. Les coupons restants seront ensuite versés annuellement aux dates de paiement prévues.

	Date de switch facultatif	Date de paiement correspondante
1	30 octobre 2015	13 novembre 2015
2	31 octobre 2016	14 novembre 2016
3	30 octobre 2017	13 novembre 2017
4	30 octobre 2018	13 novembre 2018
5	30 octobre 2019	13 novembre 2019
6	30 octobre 2020	13 novembre 2020
7	1er novembre 2021	15 novembre 2021
8	Pas d'application	14 novembre 2022

En cas de switch, les détenteurs de la BP2F SWITCH TO BOND NOTE 2022/2 seront avertis par l'émetteur au plus tard 3 jours avant la date de paiement de coupon correspondante.

1 Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Scénarios

Donnés à titre illustratif, les scénarios suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 ni de la décision de l'émetteur de procéder ou non à un switch. Ils ne constituent en aucun cas une indication quant au rendement final.

	Scénario défavorable	Scénario neutre	Scénario favorable
Valeur initiale de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30	1.800,62	1.800,62	1.800,62
Valeur finale de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30	1.440,50	2.160,74	2.700,93
Évolution entre la valeur initiale et la valeur finale	-20%	20%	50%
Switch: décision de l'émetteur[1]	Pas de switch	Pas de switch	Switch décidé la 7ème année (01.11.2021)
Prime de remboursement	0%	20%	-
Coupons de 4% (brut)	-	-	7 x 4% Les 7 premiers coupons sont tous distribués le 15.11.2021
Remboursement[2] à l'échéance, soit le 14.11.2022	100%	120%	104% (100% du capital + coupon brut de 4%)
Rendement actuariel brut[3] sur base du prix d'émission de 102%	-0,25%	2,05%	3,37%

1. La probabilité d'un switch est faible. Si l'émetteur décidait de switcher, il le ferait plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30.
2. Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
3. Avant déduction du précompte mobilier.

Principaux risques

- ✔ **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi (hors frais), à l'échéance.
- ✔ **Risque de contre-performance**: l'investisseur risque d'obtenir un rendement inférieur à celui d'un investissement sans risque en cas d'évolution adverse de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30.
- ✔ **Risque de moindre performance en cas de switch**: si l'émetteur décide de switcher et de passer à la distribution de 8 coupons fixes de 4% (brut), aucune prime de remboursement équivalant à la performance finale de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 ne sera versée à l'échéance. L'émetteur aura probablement intérêt à procéder à un tel switch si l'indice enregistre une forte progression.
- ✔ **Risque lié à l'indice**: si l'indice était affecté par un événement exceptionnel, comme une modification matérielle, sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc.), les conditions de l'instrument pourraient être ajustées afin d'en tenir compte et l'émetteur aura la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, à un montant s'élevant au minimum au pair (100%). Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences en pages 634 et suivantes du Prospectus).
- ✔ **Risque de liquidité**: cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- ✔ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)**: le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution de l'indice EURO STOXX Select Dividend 30 et celle des taux d'intérêt.

Pour quel investisseur?

Cet instrument complexe s'adresse plus particulièrement à des investisseurs expérimentés présentant un **profil de risque conservateur à agressif**. Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment si vous comprenez quels risques y sont liés. BNP Paribas Fortis devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de ce produit. Dans le cas où celui-ci ne serait pas approprié pour vous, la banque doit vous en avertir. Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers". Ces documents sont disponibles dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur notre site web www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > En savoir plus sur MiFID.

Principales caractéristiques de cette émission

Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating (perspective) du garant: A2 (*negative outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.
Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres
- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS1106486852 – Série N055.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 3).

Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.

Durée

Date d'émission et de paiement: 13 novembre 2014.
Prix d'émission: 102% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 2% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'obligation structurée (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Date d'échéance: 14 novembre 2022, soit une durée de 8 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Rendement

- **Sous-jacent**: indice EURO STOXX Select Dividend 30.
- La prime de remboursement sera égale à **100% de l'éventuelle évolution positive enregistrée par l'indice EURO STOXX Select Dividend 30** entre sa valeur initiale et sa valeur finale. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.
- Chaque année, l'émetteur se réserve néanmoins le droit de procéder à un switch, impliquant la **distribution de huit coupons fixes de 4% (brut)**. Dans ce cas, la prime de remboursement liée à l'évolution de l'indice ne sera pas versée à l'échéance.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 3 novembre 2014.
- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 13 dates d'observation mensuellement réparties entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2022.

Frais

Frais
- **Service financier**: gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres**: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage**: pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%
- Commission de placement unique de 2%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.

Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique
Selon la législation actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.
Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)
- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).

Documentation

Le Prospectus est constitué du Prospectus de base du programme "Note, Warrant and Certificate" du 5 juin 2014, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à Paris, de ses suppléments respectivement datés du 11 juillet 2014, du 7 août 2014, du 5 septembre 2014 et du 22 septembre 2014, du résumé spécifique à l'émission, rédigé en français, et des Final Terms, datées du 30 septembre 2014. Ces documents, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base, sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de l'obligation structurée BP2F Switch to Bond Note 2022/2 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

10.2014 - Editeur responsable: A. Moenaert – BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702.

Imprimé sur du papier 100% recyclé